

À une séance ordinaire du conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 2 mars 2020, à 19h30 heures, au local ordinaire des séances du conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Lucie Lacelle et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier, assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : Un (1) citoyen présent

Résolution numéro 20-03-29

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-30

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 3 février 2020, a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-31

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 2 MARS 2020

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 2 mars 2020 pour la somme totale de 93 047.66\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

- Le cahier du propriétaire préparé par Ambioterra sur le parc linéaire du sentier du Pavillon Pointe-Fortune est déposé.

Résolution numéro 20-03-32

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-3-2020 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 287-08

ATTENDU QUE le Village de Pointe-Fortune désire modifier le règlement numéro 287-08 concernant le contrôle des animaux pour actualiser le tarif relatif et modifier la période de validité de la licence de chien. De plus, la municipalité désire amener un tarif incitatif pour le respect de la période d'acquisition de la licence de chien;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par madame la conseillère Lucie Lacelle à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil du Village de Pointe-Fortune ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement 287-08 est modifié comme suit :

- L'article 13 est remplacé comme suit :
-

La licence est payable annuellement et est valide pour la période d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Cette licence est incessible et non remboursable. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 20\$ si payer avant le 1^{er} avril de l'année en cours et de 30\$ à compter du 1^{er} avril de l'année en cours. Ce tarif sera effectif à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le présent règlement modifie le règlement numéro 287-08, tel qu'amendé et entrera en vigueur conformément à la Loi.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-33

AUTORISATION D'AFFECTATION DE FONDS AU SURPLUS ACCUMULÉS NON-AFFECTÉS

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-243 adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2018, par laquelle le conseil adoptait le règlement 366-2018 sur la délégation du pouvoir de dépenser au directeur général jusqu'à un montant maximal de dix mille dollars (10 000.00\$);

CONSIDÉRANT la liste des factures énumérées ci-dessous qui ont été autorisés par le directeur général par la délégation du pouvoir de dépenser;

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>FACTURE</u>	<u>TOTAL</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
Les Manifestes Communiqués (budget, sols contaminés)	3172	632.37 \$	571.44 \$
Les Manifestes Correction communiqué (sols contaminés)	3188	114.98 \$	104.99 \$
MRC Vaudreuil-Soulanges Quotes part entretien cours d'eau 2019	2019-000349	264.06 \$	264.06 \$
TOTAL		1 011.41 \$	940.49 \$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2020 et qu'il y a des fonds de disponibles dans le surplus accumulé non-affecté.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'affectation des fonds de 940.49\$ au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-03-34

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR UNE PARTIE DES FRAIS RELIÉS À L'INSPECTION DU PONCEAU DU RUISSEAU CHARETTE SOUS LA ROUTE 342

- CONSIDÉRANT la résolution 19-11-196 adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour l'inspection du ponceau du ruisseau Charette sous la route 342 à la firme Shellex infrastructures;
- CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;
- CONSIDÉRANT la facture 004158 au montant de 2 000.00\$ (taxes en sus) reçue le 2 février, par la firme Shellex infrastructures, correspondant à 50% des frais reliés à l'inspection du ponceau du ruisseau Charette sous la route 342;
- CONSIDÉRANT QUE l'inspection du ponceau du ruisseau Charette sous la route 342 a été faite par la firme Shellex infrastructures et que la municipalité est dans l'attente de l'avis technique qui sera produit par la firme.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 004158 au montant de 2 000.00\$ (taxes en sus) reçue le 2 février, par la firme Shellex infrastructures.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-35

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX D'EXCAVATION POUR UN FOSSÉ BOUCHÉ LORS DES PLUIES DU 11 JANVIER 2020

- CONSIDÉRANT les pluies importantes du 11 janvier 2020, qui ont causées des débordements de fossé sur la rue Tisseur;
- CONSIDÉRANT QUE devant l'urgence de la situation le directeur général a demandé les services de l'entreprise P. E. Charette Enrg. pour des travaux d'excavation pour un fossé bouché sur la rue Tisseur;
- CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds de disponible dans le fond de la sécurité civile;
- CONSIDÉRANT la facture # 2706 reçu le 6 février 2020 de l'entreprise P. E. Charette Enrg. pour les travaux d'excavation pour un fossé bouché sur la rue Tisseur au montant de 180.00\$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 2706 pour les travaux d'excavation pour un fossé bouché sur la rue Tisseur à l'entreprise P. E. Charette Enrg. au montant de 180.00\$ (taxes en sus).

Que le montant de cette dépense soit affecté au fond de sécurité civile.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q/ Monsieur Alain Déry de la rue Olivier-Guimond mentionne que le procès-verbal de la réunion du mois de janvier 2020 n'est pas sur le site internet.

R/ Monsieur le directeur général répond qu'il vérifiera le tout et s'assurera que le procès-verbal manquant soit ajouté s'il y a lieu.

Q/ Monsieur Alain Déry demande un suivi sur l'avis de non-conformité émise par le Ministère de l'Environnement concernant des sols contaminés sur le lot qui appartenait à l'entreprise Les Excavations N. Laurin Inc. sur la route 342.

R/ Monsieur le directeur général lui répond que le dossier est en suivi par le Ministère de l'Environnement et que le dossier n'est pas terminé et que c'est le Ministère de l'Environnement qui suit le dossier.

Q/ Monsieur Alain Déry demande au conseil s'il a l'intention de modifier le zonage dans la zone où il y a le lot qui a eu des sols contaminés, étant donné que le Ministère a constaté des non-conformités dans les sols déposés sur le lot de l'Entreprise Les Excavations N. Laurin Inc. Il rappelle que lorsque le zonage a été modifié pour permettre l'usage de services techniques, il était alors conseiller et s'était opposé à la modification justement car il craignait un déversement de contaminants. Comme ce qu'il craignait s'est effectivement produit, il demande s'il ne serait pas opportun de retirer cet usage pour protéger cette terre sensible.

R/ Monsieur le maire indique qu'il prend sa question en note et que le tout sera pris en délibérer et qu'une réponse lui sera envoyé quand le conseil aura pris une décision à ce sujet.

Résolution numéro 20-03-36

DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

Numéro de dossier : 00028617-1-71140(16) -2019-07-15-8

ATTENDU QUE monsieur Jean-Charles Filion, directeur général a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV), Projets Particulier d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ,

Que le conseil approuve les dépenses d'un montant subventionné de 28 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-37

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES POUR UN NOUVEAU MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est résolu que le conseil renouvelle le mandat des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme. Que le mandat du Comité consultatif d'urbanisme soit pour deux ans, à partir du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 28 février 2022 et ce conformément à l'article 4 du règlement 101 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

Les membres sont : Monsieur Normand Chevrier, président, Monsieur Gilles Deschamps et Madame Marie-France Daoust conseillers municipaux, Mesdames Micheline Labrie et Hélène C. Pilon et Monsieur Éric Deschamps représentants des citoyens. Monsieur François Bélanger, maire, Monsieur Jean-Charles Filion directeur général et l'inspectrice municipale sont membres d'office.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-38

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA REFONTE RÉGLEMENTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges adoptera son schéma d'aménagement en 2020 et que les municipalités devront s'assurer de la concordance de leur plan d'urbanisme avec ledit schéma;

CONSIDÉRANT le besoin de soutien nécessaire en urbanisme pour la refonte règlementaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues par le directeur général pour une refonte règlementaire de la municipalité.

<u>Offres de services</u>	<u>PRIX (taxes en sus)</u>
Infra planification urbaine.	21 450.00\$
Philippe Meunier, consultant en urbanisme	18 000.00\$

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroi le contrat de service tel que soumis par Philippe Meunier, consultant en urbanisme au montant de 18 000.00\$ (taxes en sus) pour la refonte règlementaire de la municipalité.

Que la municipalité bénéficiera de la promotion de l'hiver 2020 pour 1 an de soutien technique gratuit suite à l'octroi du mandat de refonte règlementaire complet.

QUE la présente résolution tient lieu de contrat entre les deux parties.

Un montant est prévu au budget 2020 pour la refonte règlementaire.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-39

OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE BOIS-DE-BOULOGNE ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-17 adoptée lors de la réunion ordinaire du 6 janvier 2020, par laquelle le conseil mandait le directeur général pour aller en appel d'offres pour une firme d'ingénierie qui fera la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne et de la rue De l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles dans le Programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues le 20 février 2020 et qu'après vérification une seule des deux soumissions était conforme et donc valide pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne et de la rue De l'Église.

Soumissionnaires PRIX (taxes en sus)

Shellex infrastructures 31 000.00\$

CONSIDÉRANT QUE Shellex Infrastructures est le seul soumissionnaire dont la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroi à Shellex Infrastructures le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne et de la rue De l'Église au coût de 31 000.00\$ (taxes en sus).

Que la présente résolution tienne lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible.

Que le montant à cet effet soit affecté au Programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-40

APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées par le club de l'Âge d'Or de Pointe-Fortune bénéficient aux citoyens membres du club.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil remette au club de l'Âge d'Or de Pointe-Fortune, à titre d'aide financière le montant de 1,000.00\$, tel que prévu au budget, conditionnelle au renouvellement de leur police d'assurance responsabilité pour 2020.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-41

APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS

Il est résolu, que le conseil remette au comité des Loisirs de Pointe-Fortune le montant de 3,350.00\$, à titre d'aide financière annuelle pour les activités du comité des loisirs. Ce montant sera partagé en deux soit 100.00\$ qui servira à titre d'aide financière pour l'association de baseball de Rigaud pour l'été 2020 et 3 250\$ pour les activités des loisirs.

Un montant de 3 350\$ à cet effet est prévu au budget 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-03-42

ADOPTION DU PLAN MULTIMUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-Fortune reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;
- CONSIDÉRANT l'entente multimunicipale qui a été signée entre les municipalités de Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur et la ville de Rigaud en matière de sécurité civile;
- CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

POUR CES MOTIFS
IL EST RÉSOLU,

QUE le plan multimunicipal de sécurité civile des municipalités de Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur et de la ville de Rigaud préparé par M. Éric Martel, coordonnateur de la sécurité civile soit adopté.

QUE M. Éric Martel, coordonnateur de la sécurité civile soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan multimunicipal de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Monsieur le conseiller Kenneth Flack demande que dans cette résolution soit incluse le fait que la municipalité distribue des sacs pour le sable aux citoyens de Pointe-Fortune.

Le conseil vote sur la proposition de Monsieur Flack.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel		X
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez		X
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle		X
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps		X
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le conseil vote sur la résolution tel quel est présentement

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust		X
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-03-43

ADOPTION DE LA POLITIQUE MULTIMUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE 2020-2024 : VERS DES COLLECTIVITÉS PLUS RÉILIENTES AUX SINISTRES

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de sécurité civile de la municipalité de Pointe-Fortune adopté dans la présente séance par la résolution 2020-03-42;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan inclut la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud a rédigé la politique multimunicipale de sécurité civile afin de verbaliser et de rendre plus accessible et conviviale l'information contenue au plan de sécurité civile de la Ville de Rigaud auprès de ses citoyens et des citoyens des deux municipalités desservies;

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Pointe-Fortune adopte la politique multimunicipale de sécurité civile 2020-2024 : Vers des collectivités plus résilientes aux sinistres, que celle-ci soit rendue accessible pour consultation aux citoyens et qu'elle soit publiée sur le site internet de la municipalité.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-03-44

MANDAT D'ALLER EN APPEL DE CANDIDATURES POUR UNE BANQUE DE CANDIDAT(E)S DE REMPLACEMENT SUR APPEL

CONSIDÉRANT QU'il est possible que la municipalité soit dans l'obligation de faire appel à du personnel de remplacement sur appel lors d'absence du personnel au bureau municipal.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil donne à monsieur le directeur général le mandat d'envoyer l'appel de candidatures pour des candidat(e)s de remplacement sur appel.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q/ Monsieur Alain Déry demande en quoi consiste la banque de candidat(e)s qui sera créer.

M/ Monsieur le directeur général lui répond qu'il s'agit d'une banque de candidat(e)s de remplacement en cas de besoin pour le personnel administratif du bureau municipal.

Résolution numéro 20-03-45

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 20h00.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur-général